



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

affaires étrangères : services extérieurs

Question écrite n° 107794

Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères concernant les propositions inscrites dans le rapport d'information sur les services de l'État à l'étranger présentés par MM. Eric Woerth et Jérôme Chartier. Parmi celles-ci, les auteurs proposent notamment de définir de manière concertée le plan de communication de l'ambassade et d'adopter une charte graphique commune. Aussi il souhaite connaître son sentiment et ses intentions relativement à cette proposition.

Texte de la réponse

Le plan d'action de l'ambassade est élaboré et adopté de manière concertée avec tous les services. Il assure la cohérence entre les actions des différents ministères. Le plan de communication de l'ambassade en fait partie. Sa mise en oeuvre sera facilitée, partout où c'est possible, par le regroupement en un seul site des services de l'État à l'étranger, permettant ainsi la mutualisation des moyens, notamment en matière de circulation de l'information, et l'adoption d'une charte graphique commune aux services de l'État.

Données clés

Auteur : [M. Francis Falala](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107794

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 10944

Réponse publiée le : 27 février 2007, page 2087